

PRÉAMBULE

Les enseignantes et enseignants du lycée Charles Péguy, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale).

Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

CADRE GÉNÉRAL

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu.

L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque semestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal.

Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement
- Les élèves sont évalués de manière égalitaire dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés et similaires au sein d'une même discipline
- Les élèves savent que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral
- Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer
- Les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis
- Les coefficients des différentes évaluations pourront être modifiés en cours de semestre pour respecter le poids de chaque type d'évaluation dans les moyennes disciplinaires
- Seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin.
Dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis :
 - devoirs de rattrapage
 - cas extrême : l'élève est convoqué en fin d'année scolaire par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de remplacement. La note qu'il obtient à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue au titre de moyenne annuelle, dans l'enseignement concerné, pour le baccalauréat.
- Une fraude ou une tentative de fraude entraîne automatiquement la nullité de l'épreuve correspondante (0/20)

PRINCIPES ÉVALUATIFS COMMUNS

- Un minimum de 4 notes par semestre dans toutes les disciplines sauf en EPS (contrôle en cours de formation) et en EMC (1 note minimum).
- Un minimum de deux évaluations « type bac » par semestre qui représentent environ 60 % de la moyenne dans la discipline
- Pour les disciplines du tronc commun qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale (histoire-géographie, LVA, LVB, mathématiques) : 1 devoir commun par semestre, dans la mesure du possible, anonymat et redistribution des copies entre les enseignants
- Pour les disciplines qui font l'objet d'une épreuve terminale (français, philosophie, spécialité 1 et spécialité 2 de terminale)
 - 1 écrit blanc de français par semestre de première avec anonymat des copies
 - 1 oral blanc de français au 2^{ème} semestre de première
 - 2 écrits blancs de philosophie au cours de l'année de terminale avec anonymat des copies
 - 1 épreuve blanche pour les 2 spécialités de terminale en fin de 1^{er} semestre avec anonymat des copies

PRINCIPES ÉVALUATIFS - DISCIPLINES DU TRONC COMMUN

EPS

3 activités différentes sur une année scolaire qui donnent lieu à 3 évaluations placées à la fin de chaque séquence d'enseignement.

En terminale, en cas d'absence ou de dispense temporaire, une évaluation de rattrapage est programmée. Une absence non justifiée à ce rattrapage est sanctionnée par une note de 0/20.

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	1 évaluation sur 1 activité physique et sportive	2 évaluations sur 2 activités physiques et sportives
Tale	2 évaluations sur 2 activités physiques et sportives	1 évaluation sur 1 activité physique et sportive

FRANÇAIS

Les bacs blancs sont comptabilisés avec un coefficient 2.
Les DS sont comptabilisés avec un coefficient 1.

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- 1 bac blanc écrit - au moins 1 DS - au moins 1 question de grammaire type bac - au moins 1 évaluation orale - 1 ou 2 travaux de groupe	- 1 bac blanc écrit - 1 bac blanc oral - au moins 1 DS - au moins 1 question de grammaire type bac - au moins 1 évaluation orale - 1 ou 2 travaux de groupe

PHILOSOPHIE

Les bacs blancs sont comptabilisés avec un coefficient 3.
Les DS sont comptabilisés avec un coefficient 2.

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
Tale	- 1 épreuve blanche - au moins 2 DS - au moins 1 devoir maison	- 1 épreuve blanche - au moins 2 DS - au moins 1 devoir maison
	3 épreuves blanches	

HISTOIRE GÉOGRAPHIE

Les DS représentent environ 50 % de la moyenne semestrielle.

Le pourcentage restant se partage entre contrôles de connaissances, travaux de groupe et oraux.

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- au moins 1 DS qui peut être une épreuve commune - au moins 1 test de connaissances	- au moins 1 DS qui peut être une épreuve commune - au moins 1 test de connaissances
Tale	- au moins 1 DS qui peut être une épreuve commune - au moins 1 test de connaissances	- au moins 1 DS qui peut être une épreuve commune - au moins 1 test de connaissances

EMC

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	Au moins une note (travail individuel ou collectif)	Au moins une note (travail individuel ou collectif)
Tale	Au moins une note (travail individuel ou collectif)	Au moins une note (travail individuel ou collectif)

MATHÉMATIQUES

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	Au moins 4 évaluations écrites dont au moins 1 DS et l'épreuve commune	Au moins 4 évaluations écrites dont au moins 1 DS et l'épreuve commune
Tale	Au moins 4 évaluations écrites dont au moins 1 DS et l'épreuve commune (ou spé en STL)	Au moins 4 évaluations écrites dont au moins 1 DS et l'épreuve commune

ANGLAIS LVA

Au cours de l'année scolaire, les 4 activités langagières sont évaluées au moins 1 fois

— CO : compréhension de l'oral

— CE : compréhension de l'écrit

— EE : expression écrite

— EO / EOI : expression orale et/ou expression orale en interaction

Les élèves pourront être évalués par des contrôles de connaissances et autres évaluations de différentes natures.

Les évaluations des activités langagières représentent environ 50 % de la moyenne semestrielle.

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes : - Evaluation commune compréhension orale Divers contrôles de connaissances et/ou travaux de groupe selon les besoins et nécessités pédagogiques	Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes : - Evaluation commune : compréhension écrite Divers contrôles de connaissances et/ou travaux de groupe selon les besoins et nécessités pédagogiques
Tale	Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes : - Evaluation commune : compréhension orale Divers contrôles de connaissances et/ou travaux de groupe selon les besoins et nécessités pédagogiques	Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes : - Evaluation commune : expression orale en continu et en interaction Divers contrôles de connaissances et/ou travaux de groupe selon les besoins et nécessités pédagogiques

ESPAGNOL / ALLEMAND / ITALIEN / CHINOIS

Au cours de l'année scolaire, les 4 activités langagières sont évaluées au moins 1 fois

- CO : compréhension de l'oral
- CE : compréhension de l'écrit
- EE : expression écrite
- EO : expression orale

Les élèves pourront être évalués par des contrôles de connaissances et autres évaluations de différentes natures.

Les évaluations des activités langagières représentent environ 50 % de la moyenne semestrielle.

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
1^{re}	- Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes - Divers contrôles de connaissances selon les besoins et nécessités pédagogiques	- Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes - Divers contrôles de connaissances selon les besoins et nécessités pédagogiques	
Tale	- Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes - Divers contrôles de connaissances selon les besoins et nécessités pédagogiques	- Au moins 2 activités langagières dont une sera commune à toutes les classes - Divers contrôles de connaissances selon les besoins et nécessités pédagogiques	

PRINCIPES ÉVALUATIFS - DISCIPLINES DES SPÉCIALITÉS EN FILIÈRE STL

PHYSIQUE CHIMIE ET MATHÉMATIQUES

Les DS représentent au moins 60 % de la moyenne semestrielle.

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
1^{re}	- au moins 2 DS - des écrits d'appropriation	- au moins 2 DS - des écrits d'appropriation	
Tale	- au moins 2 DS - 1 épreuve blanche - au moins 1 travail avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	- au moins 1 DS - au moins 1 travail avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN LABORATOIRES

Les DS représentent au moins 50 % de la moyenne semestrielle.

La conduite de projet pourra être évaluée.

1^{er} semestre		2^{ème} semestre	
1^{re}	- au moins 4 DS - au moins 2 travaux avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	- au moins 2 DS - au moins 1 travail avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	
	au moins 1 projet		
Tale	- au moins 4 DS - 1 épreuve blanche - au moins 2 travaux avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	- au moins 2 DS - au moins 2 travaux avec évaluation de compétences expérimentales - des écrits d'appropriation	

BIOCHIMIE - BIOLOGIE

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- au moins 2 notes de TP - au moins 2 notes de DS - possibilité d'autres formes d'interrogation (QCM / exposé / travail de groupe / compte-rendu oral...)	- au moins 2 notes de TP - au moins 2 notes de DS - possibilité d'autres formes d'interrogation (QCM / exposé / travail de groupe / compte-rendu oral...)

PRINCIPES ÉVALUATIFS - DISCIPLINES DES SPÉCIALITÉS EN FILIÈRE STMG

SCIENCES DE GESTION ET NUMÉRIQUE

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 travaux de groupe - env. 2 DS écrits	- env. 2 évaluations de connaissances - 1 oral de stage - env. 2 DS écrits - env. 1 note d'étude de gestion

MANAGEMENT

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 oraux - env. 2 DS écrits	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 oraux - env. 2 DS écrits

MANAGEMENT SCIENCES GESTION NUMÉRIQUES

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
T ^{ale}	- env. 2 évaluations de connaissances - possibilités d'oraux - env. 1 DS « type bac » - env. 1 bac blanc	- env. 2 évaluations de connaissances - possibilités d'oraux

SPÉCIALITÉS RHC / GESTION FINANCE / MERCATIQUE

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
T ^{ale}	- env. 2 évaluations de connaissances - possibilités d'oraux - env. 1 DS	- env. 1 DS - possibilités d'oraux - évaluation du projet

DROIT ÉCONOMIE

1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre
1 ^{re}	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 DS	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 DS - possibilités d'oraux
T ^{ale}	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 2 DS - env. 1 bac blanc	- env. 2 évaluations de connaissances - env. 1 DS - env. 1 oral